

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire : 21S0008 : Maintenance et dépannage des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage dans les bâtiments communaux - lot unique- Avenant n°5

N° : VA_DEC2025_672
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L.2194-1 ; R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure un avenant de prolongation avec la société SPIE FACILITIES, titulaire du lot unique du marché « Maintenance et dépannage des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage dans les bâtiments communaux » domiciliée à LESQUIN (59810).

Le marché dont la désignation précède est modifié afin de prolonger le délai d'exécution du marché.

Le marché prenant fin au 30/11/2025, sa durée est prolongée de 1 mois, soit du 01/12/2025 au 31/12/2025.

- Montant forfaitaire de la maintenance préventive pour 1 mois : 2059.77 € HT
- Montant maximum pour la maintenance corrective pour 1 mois : Montant forfaitaire : 1388.88 € HT

Soit une augmentation de 3448.65 € HT (Trois milles quatre cent quatre-vingt-six et soixante-cinq centimes)

Le présent avenant prend effet à sa date de notification.

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 2 octobre 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-214274-AU-1-1
Date AR Préfecture : samedi 4 octobre 2025